

HISTOIRE DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

Première période : 1740 - 1821 EVENEMENTS HISTORIQUES FONDATEURS¹

Cette Histoire du Rite Écossai Ancien et Accepté s'articulera en trois périodes qui correspondent, tout au moins en France, à des étapes d'évolution significatives dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion des 33 degrés du Rite :

- 1740 – 1821
- 1821 – 1894
- 1894 et au-delà

La première période présente les événements historiques fondateurs du R.É.A.A. Elle conduit notamment à la création le 31 mai 1801 du Suprême Conseil du 33ème degré pour les Etats-Unis d'Amérique, puis le 20 octobre 1804 celle du Suprême Conseil du 33ème degré en France. L'année 1821 est importante pour ce dernier qui décide de mettre en oeuvre sa première grande réorganisation.

Les débuts de l'« Écossisme »

La grande majorité des historiens de la maçonnerie sont d'accord pour admettre que le « Rite Écossais » est né en France vers 1740 et qu'il est devenu très vite synonyme de hauts grades. Pierre Chevalier évoque à cet égard² « le désir de certains maçons de réformer l'ordre vicié assez vite par les abus de toutes sortes. Les tenues n'étaient-elles pas toujours accompagnées de banquets où le champagne était de rigueur, de chansons et de musique, de propos amoureux et badins ? ».

On ne peut cependant exclure complètement une influence originelle des milieux stuartistes réfugiés à Saint Germain en Laye à la fin du XVII^{ème} siècle ainsi que celle des nombreux Écossais installés en France, notamment dans l'entourage des Rois de France, depuis Jeanne d'Arc.

Selon Roger Dachez³ :

« le mot « Écossais » semble simplement traduire le fait que parmi les premiers maçons, en France autant qu'en Angleterre, le souvenir demeurait du rôle majeur joué par l'Écosse dans la maturation finale du système maçonnique spéculatif. Les mots écossais, écossisme, en vinrent alors à désigner tout ce que la Maçonnerie désignait comme éminent, choisi, particulièrement digne de respect et d'honneur, sans qu'il faille y voir une origine proprement liée à l'Écosse elle-même ».

¹ D'après le livre de Jacques SIMON préfacé par Jean-Pierre LASSALLE : REAA – Rituel des trois premiers degrés selon les anciens cahiers, 5829, Editions de La Hutte, 2010

² Pierre Chevalier, *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française*, Tome 1, p. 83, Fayard 1980

³ R.Dachez, *Histoire de la Franc-maçonnerie Française*, p.61, PUF 2003

La création, le développement, voire la prolifération des hauts grades va en effet, sous le couvert d'un objectif visant, selon Paul Naudon, « à restituer à la Maçonnerie ce qu'elle avait perdu de la tradition », projeter cette maçonnerie dans une nouvelle direction, contraire aux excès de toute nature observés dans les loges, c'est-à-dire plus sélective, plus rigoureuse et sans doute également plus intellectuelle.

Le plus étonnant est que ces maçons dotés de hauts grades vont finir par s'octroyer et obtenir une certaine reconnaissance statutaire. Ainsi, en 1745, la loge *Saint Jean de Jérusalem*, loge du Grand Maître de Clermont, adopte de nouveaux statuts « devant servir de règlements à toutes les loges du Royaume » accordant aux Maître Écossais mais aussi... Parfaits ou Irlandais des droits particuliers : « ...Les Écossais seront les surintendants des travaux, ils auront la liberté de la parole, et seront les premiers à donner leur suffrage, se placeront où ils voudront, et lorsqu'ils seront en faute ils ne pourront être redressés que par des Écossais».

Au début de la décennie 1740, on trouve à Paris un grade dit *Écossais des 3JJJ* ou *Écossais de Paris* ou *Écossais de Clermont*.

Dans le sud de la France et tout particulièrement à Bordeaux se développe à la même époque une « *Maçonnerie de Perfection* », système Écossais, d'abord en sept grades, puis dix grades : *Apprenti, Compagnon, Maître, Maître Secret, Parfait Maçon, Maître par curiosité, Maître Prévôt et Juge* (autre version du grade de *Maître Irlandais*), *Intendant des Bâtiments, Maître Elu et Grand et Vrai Écossais*. Le système est rapidement porté à quatorze grades.

Il faut rappeler qu'à cette époque, l'Écossisme s'est enrichi de plusieurs influences, dont celle des origines de la maçonnerie défendues par Andrew-Michael de Ramsay (1678-1743) dans son *Discours*. Georges Lamoine à cet égard écrit⁴ :

« Ramsay n'aurait probablement pas connu la notoriété de figurer dans bon nombre de livres d'histoire comme partisan de la dynastie Stuart, indépendamment de ses écrits philosophico-théologiques, s'il n'avait été franc-maçon et auteur d'un *Discours*... dont plusieurs critiques s'attachent à dire que ce fut la Bible de la Franc-Maçonnerie française au cours du dix-huitième siècle ».

Le *Discours* fut, semble-t-il, prononcé la première fois en Loge le 26 décembre 1736, puis fut remanié par son auteur, imprimé, réimprimé, copié et on suppose qu'il circula dans les loges de province. On retrouve dans les différentes versions les thèmes proches de ceux développés dans les Constitutions d'Anderson. Georges Lamoine dans son ouvrage précité attire notre attention sur la tentative faite par Ramsay pour expliquer l'origine historique de la Maçonnerie en la faisant remonter aux croisades et à l'époque du début de la construction des cathédrales. Il souligne que le rattachement aux Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, devenus ensuite les Chevaliers de Malte est le lien entre le passé médiéval et l'Écossisme. De même, les vers cités à propos de la construction de temples pour les vertus et de cachots pour les vices renverront à la tradition écossaise conservée aujourd'hui au R.É.A.A. Albert Lantoine⁵, de son côté, confirme l'influence positive du *Discours* sur le travail des loges : « Il est assez curieux que ce soit précisément ce maçon, peu « symbolisant » pourrait-on dire, qui passe pour avoir donné le jour au ritualisme compliqué des Hauts Grades. Peut-être pourrait-on avancer qu'il a rendu ces derniers nécessaires en exigeant des loges un travail supérieur, que seule une élite pouvait accomplir. » Et plus loin, il ajoute⁶ :

⁴ Georges Lamoine, *Discours prononcé à la réception des Francs-Maçons par le Chevalier André-Michael de RAMSAY*, p.1, (Toulouse : SNES/Georges Lamoine, 2007)

⁵ Albert Lantoine, *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française*, p.47 (Réimpression de l'édition de Paris 1930, Genève-Paris ; Slatkine, 1982)

⁶ Cf. supra, p.53

« Ramsay n'a pas créé les grades écossais ou les hauts grades comme on l'en accusera, ou comme on lui en fera gloire ; il les a légitimés en faisant remonter la Franc-Maçonnerie aux croisades et en exaltant son pays d'origine, l'Écosse ». Guy Chassagnard⁷ quant à lui déclare : « Des croisades, des preux chevaliers, des rois d'Écosse conciliants, des loges en divers lieux d'Europe, il n'en fallait pas plus pour jeter les bases de l'Écossisme. Et maints maçonologues ont vu dans le Chevalier de Ramsay le véritable créateur du grade d'Écossais, ainsi que l'initiateur des hauts grades maçonniques ».

L'Écossisme s'est également enrichi indirectement au sein de la maçonnerie anglaise, au début de la décennie 1750, de l'influence mythique de l'Écosse et tout particulièrement du courant des *Ancients* en Angleterre qui contestait les errements de la Grande Loge de Londres et prônait un retour à la tradition rituelle ainsi qu'à l'inspiration catholique de la maçonnerie de métier telle qu'elle se pratiquait en Écosse et en Irlande, par opposition à la maçonnerie anglaise dite des *Moderns*. Ainsi se constitua le 5 décembre 1753 la *Grand Lodge of the Free and Accepted Masons according to the old Institutions* (Grande loge des Maçons Francs et Acceptés selon les anciennes Institutions), dite Grande Loge des *Ancients* par opposition à l'autre Grande Loge dite des *Moderns*. Jean-Pierre Lassalle⁸ rappelle que :

« le RÉAA, conservatoire du noachisme est, d'une manière plus générale, le conservatoire de la tradition maçonnique ancienne voulant se démarquer de la tradition maçonnique issue de la Grande Loge de Londres de 1717. Le prédicat « ancien », qui qualifie le rite, témoigne de cette volonté, et se réfère à l'aventure singulière des Irlandais autour de Laurence Dermott qui voulurent créer une Grande Loge rivale pour revenir aux anciens usages auxquels les Irlandais étaient attachés (et certains des Écossais, puisque deux d'entre eux ont été Grands Maîtres du nouveau corps maçonnique). Le mouvement et la tendance sont évidemment antérieurs à la date de 1751 où apparaît visiblement cette autre maçonnerie dont découle le RÉAA. Un texte de 1760, bien des fois commenté, *The Three Distinct Knocks* (Trois coups distincts), montre à quel point le RÉAA a repris des usages rituels remis en vigueur par les Ancients, terme valorisant à leurs yeux, alors qu'ils qualifiaient leurs adversaires par la dénomination dépréciative de *Moderns*. Est « moderne » dans cette optique, tout ce qui altère le texte, le mot, la gestuelle. Cette influence ne va pas se manifester uniquement sur les rituels des trois premiers degrés ».

Comment peut-on définir, en France au milieu du XVIII^e siècle, une loge écossaise ? S'agit-il d'un atelier qui a été fondé par des Écossais d'Écosse ? Qui comporte le mot écossais ou d'Écosse dans son titre ? Qui abrite un nombre important de membres dotés de Hauts grades ? Qui fonctionne selon des pratiques n'émanant pas des Grandes Loges de France, de Paris ou d'Angleterre ? Ou encore qui ne réunit que des *Maîtres, Chevaliers ou Princes Ecossais* ? Il n'est pas aisé de répondre à ces questions. Guy Chassagnard⁹ suggère de s'en remettre à l'opinion de Claude Guérillot :

« Il est très vraisemblable qu'à cette époque, ce que nous appelons une loge écossaise ne possède pas encore toutes les caractéristiques que l'on rencontrera par la suite.

⁷ Guy Chassagnard, *Aux sources du Rite Ecossais Ancien et Accepté*, P.19, (Monaco : Alphonse Jean-Paul Bertrand 2008)

⁸ Jean-Pierre Lassalle, Le REAA conservatoire de la tradition occidentale, in *Colloque international du Rite Ecossais Ancien et Accepté*, Paris, 31 août 2004

⁹ Guy Chassagnard, *Aux sources du Rite Ecossais Ancien et Accepté*, (Monaco : Alphonse Jean-Paul Bertrand, 2008)

Disons que c'est une loge pratiquant le système en trois degrés symboliques, dans laquelle une part notable des frères est revêtue de degrés supérieurs au grade de Maître, où le vénérable est presque toujours soumis à élection annuelle ».

L'Écossisme parisien des hauts grades, quant à lui, est représenté par deux systèmes à la fin de la décennie 1750 :

- le *Conseil des Chevaliers d'Orient, Souverains Princes Maçons et d'Occident* fondé en 1756,
- le *Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, Sublime Mère Loge Ecossaise*, inauguré en 1758,

Exportation de la Maçonnerie Écossaise, dite de « Perfection » aux Antilles

Le début de la décennie 1760 marque un tournant capital dans l'évolution du système Écossais. Le F. : Etienne Morin (1717-1771), originaire de l'actuel département du Lot, se prépare en effet à exporter la Maçonnerie Écossaise de la France vers les Antilles. Le système Écossais dit « de Perfection » n'est, selon Pierre Mollier¹⁰ « qu'un décalque des usages maçonniques parisiens de 1761. Etienne Morin y ajoutera seulement une variante au Chevalier Kadosh, la qualité de Prince du Royal secret pour couronner le système ». Il comprendra alors 25 degrés, depuis le grade d' « Apprenti » (1^{er}) jusqu'à celui de « Prince du Royal Secret » (25^e). Le F. : Etienne Morin, en partance pour les Antilles (Saint-Domingue, colonie Française), se fait délivrer le 27 août 1761 par la Grande Loge des Maîtres de Paris dite de France et plus précisément par les « *Substituts généraux de l'Art Royal, Grands Surveillants et Officiers de la Grande et Souveraine Loge de Saint Jean de Jérusalem, établie à l'Orient de Paris* et les *Puissants Grands Maîtres du Grand Conseil des Loges régulières, sous la protection de la Grande et souveraine Loge* » une patente¹¹ l'autorisant à pratiquer et à propager les Sublimes Grades de la Haute perfection. Cette patente lui donne plein et entier pouvoir de « former et établir une Loge pour recevoir et multiplier l'Ordre Royal des Maçons Libres et Acceptés dans tous les degrés Parfaits et Sublimes...et...d'établir dans toutes les parties du monde la Parfaite et Sublime Maçonnerie &c &c &c».

Etienne Morin parti de Bordeaux le 27 mars 1762, rejoindra l'île de Saint-Domingue, via Londres et Kingston en Jamaïque, en mai 1763. Dès son arrivée, il met ses pouvoirs à exécution, notamment par la création en 1764, à Port-au-Prince, de la Loge « La Parfaite Harmonie ». Il nomme également les premiers Députés Grands Inspecteurs Généraux dont Henry Andrew Francken (1720-1795), son futur secrétaire et collaborateur. Tous deux vont consacrer la fin de leur vie à diffuser ce système, dénommé par Morin *Ordre du Royal secret* (par référence au dernier grade du système), sous le nom de « Rite de Perfection ».

Ce système en 25 degrés est doté de Constitutions et Règlements qui ont été rédigés par neuf Commissaires nommés par le Grand Conseil des Souverains Princes du Royal Secret, aux Grands Orient de Paris et Berlin, en vertu de la délibération du 5^e jour de la 3^e semaine de la 7^e Lune de l'Ere Hébraïque, 5562, et de l'Ere Chrétienne 1762 (soit 22 septembre 1762), pour être ratifiés et observés par les Grands Conseil des Sublimes Chevaliers et Princes de la Maçonnerie, ainsi que par les Conseils particuliers et Grands Inspecteurs régulièrement constitués sur les deux hémisphères.

¹⁰ Pierre Mollier, *Nouvelles lumières sur la Patente Morin et le Rite de Perfection, dans Deux siècles de Rite Ecossais Ancien et Accepté*, (Paris : Dervy, 2004)

¹¹ On ne connaît que des copies tardives et parfois controversées de la « Patente Morin ». Guy Chassagnard dans *Les Annales de la Franc-Maçonnerie* (Alphée 2009) en identifie une dizaine, s'échelonnant entre 1768 et 1898, dont six versions en français et quatre versions en anglais.

Passage du Rite de Perfection au Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA)

Le Rite de Perfection est introduit en Amérique du nord par Francken en 1767¹² et sa fécondation avec la tradition anglaise des Anciens et avec les rites pratiqués à l'époque en France¹³ donnera naissance au Rite Écossais Ancien et Accepté (R.É.A.A) en 33 degrés. Les Constitutions et Règlements de 1762 ont été complétés par ceux de 1786, signées par Frédéric II, roi de Prusse dans l'objet « d'assembler et de réunir en un seul corps de Maçonnerie tous les Rites du Régime Écossais dont les doctrines sont, de l'aveu de tous, à peu près les mêmes que celles des anciennes institutions qui tendent au même but, et qui, n'étant que les branches principales d'un seul et même arbre ne diffèrent entre elles que par des formules maintenant connues de plusieurs, et qu'il est facile de concilier. Ces Rites sont ceux connus sous les noms de Rit Ancien, d'Hérédome ou d'Haïrdome, de l'Orient de Kilwinning, de Saint André, des Empereurs d'Orient et d'Occident, des Princes du Royal Secret ou de Perfection, de Rit Philosophique et enfin de Rit Primitif, le plus récent de tous ».

En Caroline du Sud et tout spécialement à Charleston¹⁴, vieux foyer maçonnique, va s'opérer entre 1798 et 1801, la métamorphose de l'Ordre du Royal Secret en RÉAA, puis sera inauguré le 31 mai 1801 le *Suprême Conseil du 33^e degré pour les Etats-Unis d'Amérique*.

L'année suivante, on trouve parmi les membres de ce Suprême Conseil un certain Alexandre de Grasse-Tilly, coopté Grand Inspecteur Général le 21 février 1802. Le Comte Alexandre François Auguste de Grasse, Marquis de Tilly (1765-1845), aristocrate et officier Français, ancien Frère de la *Mère Loge Écossaise Saint Jean d'Écosse du Contrat Social* (de son initiation en 1783 jusqu'en 1789), s'est installé à Charleston le 14 août 1795, réfugié de Saint-Domingue suite à la révolte des noirs. En mars 1802, de Grasse-Tilly quitte Charleston pour reprendre du service dans l'armée française à Saint-Domingue. Il a reçu préalablement du Suprême Conseil des lettres certifiant ses qualités de *Grand Inspecteur Général*, membre du *Suprême Conseil* et *Grand Commandeur à vie pour les Isles Françaises des Indes Occidentales*.

A Saint-Domingue, de Grasse-Tilly établit le 31 mai 1802, avec l'aide de son beau-père Delahogue, le *Suprême Conseil pour les Iles du Vent et sous le Vent* à Port au Prince, puis après diverses pérégrinations regagne Charleston et finit par décider de regagner la France.

Retour en France du système écossais sous la forme du Rite Écossais Ancien et Accepté

Auguste de Grasse-Tilly débarque à Bordeaux avec sa famille le 29 juin 1804. Ils rejoindront Paris dans les jours qui suivent et de Grasse-Tilly, dans l'attente de son affectation dans l'armée, va s'efforcer d'implanter les nouveaux degrés au sein des loges écossaises.

¹² Francken séjourne en Amérique du nord de 1767 à 1769. Il va y fonder, le 11 janvier 1768, la première Loge de Perfection du continent nord américain, *L'Ineffable* à Albany (Etat de New-York)

¹³ Paul Naudon, *Histoire, rituels et tailleurs des hauts grades maçonniques*, p.167, Dervy 1993

L'auteur considère que les huit nouveaux degrés trouvent leur origine dans d'autres rites pratiqués en France vers 1765. Les quatre degrés de *Chef du Tabernacle* (23°), *Prince du Tabernacle* (24°), *Chevalier du Serpent d'Airain* (25°), *Écossais Trinitaire* (26°), appartiennent à une même série dont le dernier marque l'origine. Il en est de même du 27°, *Grand Commandeur du Temple*. Le 29° degré, *Grand Écossais de Saint André* trouverait son origine dans le degré suprême de l'Ordre de l'Etoile Flamboyante (1766). Quant aux deux derniers degrés ajoutés, *Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur* (31°) et *Souverain Grand Inspecteur Général* (33°), leur origine française se trouverait au sein de la *Mère Loge Écossaise du Contrat Social* dont Grasse Tilly était membre avant de partir en Amérique. ..

¹⁴ En 1798, le continent nord américain compte cinq Loges de Perfection, respectivement à Albany (1768), Philadelphie (1782) Charleston (1783), Holmes'Hole (1791), Baltimore (1792). Elles sont plus ou moins en sommeil, sauf celle de Charleston

Le Suprême Conseil du 33^{ème} degré en France est créé le 20 octobre 1804. Auguste de Grasse-Tilly en est le Souverain Grand Commandeur. Les loges écossaises parisiennes (*La Parfaite Union, La Réunion des Etrangers, Les Elèves de Minerve, Le Cercle Oriental des Philadelphes, Saint Alexandre d'Écosse*) qui sont en conflit sérieux avec le Grand Orient de France saisissent l'occasion pour réagir ; les vénérable et officiers de ces loges se réunissent le 22 octobre 1804 dans le local de la loge Saint-Alexandre d'Écosse et constituent une « *Grande Loge Générale Écossaise du Rit ancien et accepté* ». Le Prince Louis Bonaparte est investi de la dignité de Grand Maître et de Grasse devient son député. Le comité général qui est constitué considère « qu'il est important que le Rit écossais d'Heredom soit rigoureusement et scrupuleusement conservé dans tous les ateliers, les grades du Régime écossais étant les seuls connus dans les orientés étrangers et ceux au moyen desquels les francs-maçons de tout l'univers peuvent correspondre et fraterniser, ceux du Rit moderne n'étant admis en aucun pays ».

Mais dans un souci d'apaisement, des tractations s'instaurent entre la Grande Loge Écossaise et le Grand Orient en vue de préparer un projet d'union.

Le 27 novembre, Joseph Bonaparte devient Grand Maître du Grand Orient de France, son frère cadet Louis Bonaparte est Grand-Maître adjoint et le 1^{er} décembre,... Napoléon est sacré Napoléon 1^{er}, empereur des Français par le Pape Pie VII.

Le 3 décembre, les commissaires du Grand Orient de France et de la Grande Loge Générale Écossaise, réunis chez le maréchal Kellermann, entérinent et signent un « *Acte d'Union et Concordat* » qui unit les deux obédiences, et définit un nouvel Ordre maçonnique destiné à administrer de manière cohérente les différents degrés, allant du 1^{er} au 33^e, des deux obédiences. Dans les jours qui suivent, la Grande Loge Générale Écossaise (regroupant une douzaine d'ateliers) sera amenée, naturellement, à proclamer la cessation de ses activités tandis que le Grand Orient de France tiendra son Assemblée générale en vue d'examiner et entériner le projet d'organisation commun du Grand Orient et des loges et chapitres du Rit ancien et accepté.

L'Acte d'union ou Concordat qui « réunit désormais dans un seul foyer toutes les lumières maçonniques et tous les rites » sera signé par les dignitaires des deux obédiences.

Dans les premiers mois de 1805, les relations se tendent entre Auguste de Grasse Tilly et Alexandre Louis de Roëttier de Montaleau, tous deux représentants du Grand Maître du Grand Orient de France. Le 21 juillet le Grand Orient de France informe ses loges de la création d'un *Grand Directoire des Rites*, entraînant une certaine émotion au sein du Suprême Conseil, car non prévu par le Concordat de 1804. Les maçons écossais, réagissent comme on pouvait s'y attendre et envisagent d'abord dans le cadre d'une réunion constituée en Grand Consistoire le 6 septembre, que face à ce qu'ils considèrent comme une rupture du Concordat il y a lieu de rétablir la Grande Loge Générale Écossaise. On se contentera en définitive, lors d'une réunion tenue le 19 septembre, placée sous la présidence du maréchal Kellermann, avec la participation de Grasse Tilly et de Roëttiers de Montaleau, de modifier le Concordat en reconnaissant que « l'établissement du Directoire est reconnu utile, sauf les modifications suivantes qui ont été arrêtées :

- le Grand Directoire Général du Rit est composé de représentants des rites au nombre de trois ou cinq pour chaque Rit,
- chaque Rit forme une section particulière,
- toutes les questions ou affaires dogmatiques soumises au Grand Orient seront renvoyées par lui à la section du Rit que l'affaire concerne, etc ».

Auguste de Grasse Tilly, en poste à Strasbourg depuis le 23 novembre 1804, mais en réalité toujours à Paris, est affecté en Italie qu'il rejoint en août 1806 et se démet de ses fonctions de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du 33° degré en France. C'est le prince archichancelier de l'Empire Jean-Jacques Régis de Cambacérès, futur duc de Parme et pair de France qui le remplace. Dans cette période, l'action de de Grasse a permis l'installation à Milan, le 5 mars 1806, du Suprême Conseil du 33° degré dans le Royaume d'Italie, dont il est membre honoraire et dont le prince Eugène de Beauharnais, vice roi d'Italie en devient Grand Commandeur.

On fait état pour la première fois du *Rit écossais ancien et accepté* dans des textes de réorganisation interne du Suprême Conseil du 33° degré en France élaborés le 27 novembre 1806.

Jean-Jacques Régis de Cambacérès, est nommé Grand Maître du Rite Écossais philosophique¹⁵ le 4 mars 1807.

En 1809, de Grasse contribue à la création à Naples d'un Suprême Conseil des Deux-Siciles. Le 4 juillet 1811, il participe à la création du Suprême Conseil des Espagnes dont il est membre honoraire. A la même époque, à Paris, 14 des 91 loges du Grand Orient sont de rite écossais.

Le 13 juin 1814, de Grasse Tilly rentre à Paris.

Le 26 août 1815, le Suprême Conseil du 33° degré pour la France annonce par circulaire « qu'il vient de consacrer définitivement l'indépendance du Rit Écossais ancien et accepté, par l'arrêté qu'il a pris dans sa séance du 18 de ce mois » précisant notamment qu'il n'y a pas lieu à la « centralisation des rites proposé par le Grand Orient de France ».

Le 1^{er} avril 1817, de Grasse accorde des constitutions pour la création d'un Suprême Conseil du Royaume des Pays-Bas à Bruxelles, qui fusionnera le 6 décembre 1817 avec celui installé le 16 mars 1817 par le général Rouyer au nom du Suprême Conseil de France.

Le 3 septembre 1818, le Suprême Conseil adopte et promulgue les Statuts Généraux de la Maçonnerie du Rite Écossais ancien et accepté. Quelques jours plus tard, le 15 septembre, il nomme, sur proposition du comte de Grasse, le T.III.F. Comte Decazes, pair de France, ministre secrétaire d'État, T.P.S. Grand Commandeur *pro-tempore*.

Le 1^{er} janvier 1821, après deux années de sommeil, sinon de l'Écossisme, au moins du Suprême Conseil, ce dernier adresse à ses ateliers une circulaire débutant ainsi¹⁶ : « Les travaux du Suprême Conseil, longtemps suspendus par l'effet de circonstances impérieuses, vont enfin reprendre force et vigueur ». En cette année 1821, s'opère une véritable réorganisation du Rite, aux plans organisationnel (le Comte de Valence est nommé Grand Commandeur et le Comte de Ségur Lieutenant Grand Commandeur), administratif et financier. Le 24 juin sont organisées d'imposantes cérémonies : inauguration du Suprême Conseil complété à 21 membres, intronisation du nouveau Grand Commandeur, installation des nouveaux officiers du Suprême Conseil, installation de la Loge de la Grande Commanderie, célébration de la Fête de l'Ordre de la Saint Jean d'été.

A SUIVRE...

¹⁵ Le Rite Écossais Philosophique est en quelque sorte l'héritier de hauts grades écossais transmis par la *Mère loge Écossaise du Contrat social* depuis 1766. Ses adeptes se rallièrent assez vite au Rite Écossais Ancien et Accepté, dès son implantation en France et la *Loge du Contrat Social* finit par cesser ses activités en 1826.

¹⁶ J.-M. Raymond, *Résumé historique de l'organisation et des travaux du Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté pour la France et ses dépendances*, p.30, (Paris : Secrétariat général du SCF, 1908)